

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/316

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 28 septembre 2020

OBJET :

**AG SYNDIC DES
COPROPRIETAIRES
ENTREE DE VILLE**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **17**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 05 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATION(S) : Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe VIGIER

ABSENT(S) : Madame Gwendoline PLUQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne TANGE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe qu'en sa qualité de membre du Syndic des Copropriétaires de la résidence de l'Allée du Château, géré par le Cabinet EULHIA, il y a lieu de nommer un suppléant afin de le représenter aux Assemblées Générales en cas d'empêchement de sa part et propose la candidature de Monsieur José DA ROCHA.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE la nomination de Monsieur José DA ROCHA en qualité de suppléant de Monsieur Sylvain SARAGOSA pour le représenter en cas d'empêchement aux assemblées générales du Syndic des copropriétaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#